

la question du numéraire. Après tout, le numéraire tient une place bien secondaire dans notre système monétaire. Il représente moins du vingtième peut-être de nos opérations financières, tandis que la majeure partie du système consiste en transactions comptables, qui s'effectuent le plus simplement du monde. Quant aux dépenses qu'entraîne le maintien de ce régime financier, nous les soldons de la même façon que les dépenses véritables de la guerre. Nous fournissons au jour le jour toute la main-d'œuvre requise pour la production de munitions au pays. Les membres de nos forces armées risquent leur vie, en font parfois le sacrifice, et l'on fait sauter les dépôts de munitions et d'approvisionnements. Mais du point de vue matériel, les dépenses continuent de se solder au fur et à mesure qu'elles se contractent. La remarque n'est-elle pas aussi juste en ce qui concerne nos finances? Après tout, la monnaie dont nous nous servons provient simplement de transactions comptables, compte tenu d'une faible dépréciation relativement aux immeubles et à l'équipement des banques, et des traitements de commis. Cette énergie productive est fournie chaque jour par ceux qui se livrent aux affaires de banque. Tous les besoins matériels, tout l'essentiel, sont satisfaits de jour en jour dans notre système bancaire. Par conséquent, ainsi que le ministre l'a dit, nous soldons véritablement toutes nos dépenses au jour le jour, dépenses matérielles aussi bien que financières. Je ne vois donc aucune raison pour que notre effort de guerre nous endette, remarque qui s'applique également aux entreprises du temps de paix.

Un mot maintenant du prélèvement de fonds sur les catégories inférieures de revenu pour le financement de la guerre. Du point de vue des réalités matérielles, je n'en vois aucunement la nécessité. Après tout, le système monétaire ne consiste qu'en la réalisation de la richesse qui existe dans le pays; et si le Gouvernement a été forcé d'obtenir des fonds des banques à charte, outre ce qu'il a soutiré au peuple sous forme d'impôts ou d'épargne de guerre, c'est que le montant d'argent en circulation ne suffit jamais à représenter entièrement la richesse réelle du pays. Nous avons toujours prétendu que lorsque les fonds en circulation dans le pays, que lorsque l'argent versé en raison de la production, en temps de paix comme en temps de guerre, ne suffit pas à l'achat de toutes les marchandises, il faut alors qu'une somme additionnelle de monnaie soit émise par la Banque du Canada ou par le rouage financier du Gouvernement, et ce au prix coûtant. Le fait que le Gouvernement est forcé d'emprunter \$1,228,000,000 au cours de l'année courante prouve d'abord qu'il n'y a pas assez d'argent en existence pour l'achat de la production entière de la

nation. A mon sens, il est raisonnable de proposer que le Gouvernement lui-même voie à cette monétisation au prix coûtant au lieu d'imposer au peuple une dette correspondante plus l'intérêt qui en résultera. Pour que la population canadienne donne à l'effort de guerre son plus grand concours j'estime qu'il faut d'abord explorer et exploiter ce domaine jusqu'à l'extrême limite.

M. LECLERC: Voici de quoi établir, à la satisfaction des partisans de cette doctrine, la signification de la monnaie abondante. C'est un menu des repas servis dans l'avion du service entre les Etats-Unis et le Mexique, et j'y note les différents prix suivants: Filet frit de poisson frais, sauce tartare, bifteck de bœuf haché, et le reste, \$1.20 en argent américain (le menu est bilingue: anglais et mexicain) et \$6 en devise mexicaine. L'article suivant coûte \$1.15 en devise américaine et \$5.75 en devise mexicaine.

M. GRAYDON: Sans compter le pourboire.

M. LECLERC: Repas suivant, \$1.10 en devise américaine et \$5.50 en devise mexicaine; le repas de 85 cents en devise américaine coûte \$4.25 en devise mexicaine. Quand il faut tirer de son portemonnaie un billet de dix dollars chaque fois qu'on prend un repas avec sa femme, on comprend vite que l'argent parte aussi facilement qu'il arrive.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Quand on soustrait la taxe de défense nationale du salaire des employés on lui remet un récépissé indiquant le montant déduit, mais le document ne porte ni le nom de l'employé ni celui de la firme.

L'hon. M. ILSLEY: L'honorable député fait erreur.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Le document porte-t-il le nom de l'employé?

L'hon. M. ILSLEY: Oui.

M. FRASER (Peterborough-Ouest): Combien de temps met-on pour effectuer le remboursement? Je crois que dans certains cas on a attendu jusqu'à huit mois.

L'hon. M. GIBSON: J'ai déjà répondu une fois à cette question. Les remboursements sont effectués à la fin de l'année financière, quand les rapports de l'année entière sont compilés. Un grand nombre de déclarations nous parviennent en avril. La déclaration de l'employé doit accompagner celle de l'employeur et il faut beaucoup de temps pour contrôler les remboursements et les effectuer. C'est un nouveau service qu'il a fallu organiser et il fonctionnera, nous l'espérons plus rapidement à l'avenir. Il a fallu un certain temps pour effectuer ces rembourse-